AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1724
FR0012789667-FS0716

18 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AMPLITUDE SURGICAL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 novembre 2015, la société de droit allemand Allianz SE (Koeniginstrasse 28, Munich, Allemagne) a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 novembre 2015, par l'intermédiaire des sociétés Allianz Iard, Martin Maurel Vie, AVIP et Arcalis qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AMPLITUDE SURGICAL et détenir 2 545 300 actions AMPLITUDE SURGICAL représentant autant de droits de vote, soit 5,42% du capital et des droits de vote de cette société[1], selon la répartition suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Allianz Iard	2 500 000	5,33
Martin Maurel Vie	25 000	0,05
AVIP	18 000	0,04
Arcalis	2 300	ns
Total groupe Allianz	**2 545 300**	**5,42**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions AMPLITUDE SURGICAL sur le marché.

À cette occasion, la société Allianz Iard a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

[1] Sur la base d'un capital composé de 46 929 852 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.